

FLASH CE

10 Octobre 2012

Activité usine :

Bon mois, la productivité progresse légèrement.

Arrêts de production conjoncturels : - 12 000T en fin d'année

Ligne11: de 1 à 3 semaines avec travaux sur palettiseur. **Ligne12:** 1 semaine. **Ligne13:** de l'ordre d'une semaine d'arrêt. **Ligne23 :** à partir du 05 novembre jusqu'au début d'année 2013, avec possibilité de triage sur Orangina quelques millions de bouteilles (2 semaines). **Ligne 30:** de 4 à 6 jours pour changer les convoys.

Semaine N°51 et 52 ; 3 machines seraient à l'arrêt. Pour les réveillons de Noël et du jour de l'an quelques arrêts de lignes supplémentaires non définis pour le moment. Ceci devrait faciliter la prise de congé pour la période de vacances scolaires de fin d'année.

En complément, pendant les arrêts de fabrication et en dehors des vacances scolaires, la CGT a proposé à la direction d'utiliser la formation notamment sur les machines de contrôle et de conditionnement. Ces arrêts conjoncturels de production n'atténueront pas le nombre de changement de fabrication excepté peut-être les 2 dernières semaines de l'année.

En bref, ces arrêts permettent à la direction de planifier l'entretien de l'outil de travail tout en ouvrant la possibilité de solder le plan de formation, de diminuer le solde de CP.

Cependant cette stratégie purement comptable ne répond pas au besoin du marché verrier Européen qui croît de 1% tous les ans (sources expertises comptables CCE).

3) Intéressement prévisionnel fin août

Usine : 3800€

7eme établissement : 3512€

Prime de progrès et de performance : pas de chiffre

4) Risque psycho-sociaux :

Réunion du comité de pilotage le 15 octobre, puis présentation de l'évaluation par le cabinet stimulus.

5) Exploitant propriétaire :

Il s'agit d'un transfert de responsabilité pénale de l'employeur envers les managers et en finalité tous les travailleurs. En contradiction totale avec l'obligation de résultat de l'employeur en matière de santé.

Cet accroissement d'activité professionnelle sans moyen supplémentaire ne peut qu'engendrer davantage de risques professionnels pour les subalternes que nous sommes tous par rapport aux actionnaires.

La CGT s'est largement exprimé contre cette culpabilisation inacceptable de tous les niveaux hiérarchiques.

La CGT privilégie la seule démarche qui prévient et garantit la santé de tous les travailleurs, c'est celle décrite dans tous les organismes indépendants tels que l'INRS*, OMS*, ainsi que le cadre légal et qui n'a rien de similaire avec cette approche patronale.

* L'OMS : autorité internationale directrice et coordonnatrice dans le domaine de la santé.

* l'INRS : organisme de référence nationale dans la prévention des risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles)

Que se passera t-il lors du prochain accident du travail ?

Ne serait-ce pas une démarche **d'exploité mais propriétaire de rien ?**

6) Questions diverses :

Comme à chaque CE nous demandons ce que sont devenues les plaques d'amiantes qui ont été trouvées ces 2 dernières années. Il semblerait qu'elles soient traitées de façon réglementaire. Il reste une plaque pour laquelle nous n'avons aucune réponse. A-t'elle disparue ?

Fin de réunion à 19H

Les membres CGT au CE

Chalon le 11 Octobre 2012